



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 96204

Texte de la question

M. Frédéric Roig attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le statut des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Le projet de loi de modernisation de notre système de santé prévoit la création de professionnels médicaux en pratiques avancées, statut qui correspondrait aux titulaires d'un diplôme d'État (IADE) obtenu après 7 années d'études et équivalent au grade de master 2. Les infirmiers anesthésistes expriment depuis de nombreuses années des attentes sur l'évolution de la reconnaissance statutaire de leur niveau d'étude et sur la responsabilité qu'ils assument au quotidien dans les blocs opératoires. Une réflexion est à ce jour engagée entre les représentants des infirmiers anesthésistes et les services du ministère chargé de la santé. Aussi il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'entend prendre le Gouvernement en réponse aux demandes statutaires et professionnelles des infirmiers anesthésistes afin qu'ils puissent obtenir la reconnaissance de leur cursus et accéder au rang de profession intermédiaire reconnue en pratique avancée avec la création d'une grille indiciaire spécifique.

Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes qui travaillent au bloc opératoire sont les collaborateurs indispensables des médecins anesthésistes réanimateurs. Ces infirmiers expriment des attentes, puisque l'exercice de leur profession évolue. Un travail est engagé avec eux depuis 2012. Leur formation a, dans un premier temps, été revue et il s'agit maintenant de réfléchir aux évolutions qui peuvent être apportées à l'exercice de leur profession. Depuis octobre 2015, les représentants des infirmiers anesthésistes sont régulièrement reçus par les services du ministère chargé de la santé pour conduire cette réflexion qui est programmée jusqu'à l'été prochain. Pour ce qui est de la rémunération, la grille statutaire des infirmiers anesthésistes a évolué à deux reprises, en 2012 et en 2015. Si nous voulons aller au-delà, indépendamment de la revalorisation du point d'indice qui vient d'être annoncée par le Gouvernement, il est d'abord indispensable de faire aboutir le travail qui a été engagé sur l'évolution de l'exercice du métier. C'est à partir de cette étape qu'il sera possible, à compter de l'été prochain, d'ouvrir le chantier sur l'architecture de la grille et, donc, de l'évolution indiciaire possible permettant de reconnaître à la fois le parcours professionnel des infirmiers anesthésistes et l'évolution de l'exercice de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Roig](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96204

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4576

Réponse publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6621